

Nutizie di l'Auropa

Les Échos d'Europe

Lettre d'information de l'Antenne de la Collectivité de Corse à Bruxelles

n° 138

À la Une / U primu

SOMMAIRE / SUNTA

À la Une.....1-2

Agenda.....2

Brèves.....2-6

Budget
Éducation, jeunesse, sport et culture
Environnement
Justice et consommateurs
Santé et sécurité alimentaire
Réseaux de communication, contenu
et technologies

Appels à propositions.....6-7

Affaires maritimes et pêche
Agriculture et développement rural
Emploi, affaires sociales et inclusion
Marché intérieur, industrie,
entrepreneuriat et PME
Mobilité et transport
Recherche et innovation
Réseaux de communication, contenu
et technologies

Consultations publiques.....8-9

Bibliothèque.....9-10

Contact:

Antenne de la Collectivité de
Corse à Bruxelles
36, rue Breydel
B-1040 Bruxelles

STRATÉGIE SUR LA MOBILITÉ DURABLE ET INTELLIGENTE



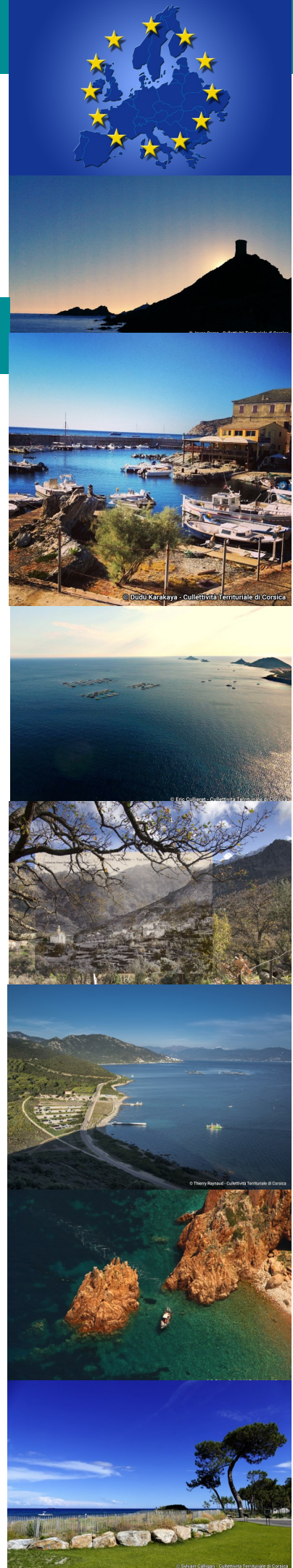
La Commission européenne a présenté le 9 décembre dernier une stratégie de mobilité durable et intelligente qui permettra grâce à 82 initiatives d'accompagner les transitions verte et numérique dans le secteur des transports. Cette stratégie, qui s'inscrit dans le Green deal européen vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de ce secteur de 90% d'ici 2050 et à améliorer sa résilience face aux crises sanitaires et environnementales. D'après le vice-président de la Commission européenne, Franck TIMMERMANS « *[cette stratégie] bouleversera la façon dont les personnes et les marchandises circuleront partout en Europe et permettra de combiner aisément différents modes de transport au cours d'un même trajet.* »

La stratégie se décline autour de 3 volets :

Une mobilité durable qui doit permettre de réduire la dépendance du secteur face aux énergies fossiles, mettre à disposition des alternatives opérationnelles et développer un système de tarification orienté vers l'impact environnemental. Ce volet se structure autour de 5 domaines principaux :

- L'acquisition et la commercialisation de véhicules, navires et aéronefs à zéro émission ainsi que de carburants renouvelables et pauvres en carbones et des infrastructures qui y sont liées comme l'installation de 3 millions de stations de charge d'ici 2030. D'un point de vue commercial, les navires à zéro émissions devront être prêts d'ici 2030, tandis que les aéronefs à zéro émission le seront en 2035 ;

Suite page 2



AGENDA

7 janvier : Séminaire « Défis du télétravail : organisation du temps de travail, équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et droit à la déconnexion » organisé par le Comité économique et social européen
Plus d'informations [ici](#)

12-13 janvier : 13e conférence spatiale européenne organisée par la Commission européenne
Plus d'informations [ici](#)

14-18 janvier : Conférence Erasmus + : Bilan et perspectives organisée par l'Agence Erasmus +
Plus d'informations [ici](#)

19 janvier : 1^{er} événement des parties prenantes sur l'utilisation durable des pesticides organisé par la Commission européenne
Plus d'informations [ici](#)

21-22 janvier : Conférence économique annuelle de la Banque européenne d'investissement
Plus d'informations [ici](#)

28 janvier : Conférence « Le rôle de la politique budgétaire dans l'atténuation de la crise liée à la COVID-19 » organisée par la Commission européenne
Plus d'informations [ici](#)

3 février : Séminaire du Cedefop sur les enseignants et les formateurs de l'EFP: Rendre l'excellence inclusive
Plus d'informations [ici](#)

22-25 février : Semaine européenne de l'industrie 2021 organisée par la Commission européenne
Plus d'informations [ici](#)

- La création d'aéroports et de ports à émission nulle ;
- Une mobilité interurbaine et urbaine saine et durable en développant l'usage du transport ferroviaire ou cyclable ;
- Le verdissement du transport de marchandises ;
- La mise en place d'une tarification équitable et efficace prenant en compte l'impact environnemental dans l'ensemble des modes de transport.

Une mobilité intelligente qui tire profit de l'innovation et de la numérisation pour faire évoluer les modes de transport des passagers et du fret à travers 2 mesures clés :

- La mise en œuvre d'une mobilité multimodale connectée et automatisée en permettant notamment aux passagers d'acquiescer des billets couvrant plusieurs modes de transports ou au fret de passer d'un mode de transport à l'autre sans obstacle bureaucratique ;
- L'utilisation des données et de l'intelligence artificielle en appuyant le déploiement de drones et véhicules aériens sans pilotes ou en accompagnant la création d'un espace européen de données relatives au transport.

Une mobilité résiliente qui peut résister aux crises futures. En effet les transports ont été particulièrement impactés par la pandémie de COVID-19. La Commission européenne s'engage ainsi à renforcer le système par plusieurs initiatives :

- Le renforcement et la résilience du marché unique afin d'accomplir l'achèvement du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) d'ici 2030 et accompagner la relance du secteur à travers des investissements en matière de modernisation des modes de transports ;
- La création d'un système de transports juste et équitable pour tous les citoyens en rendant la mobilité accessible et abordable dans l'ensemble des régions et pour tous les passagers ;
- La mise en place de normes de sécurité et de sûreté très élevées avec pour objectif de baisser le nombre de décès à 0 d'ici 2050.

La Commission européenne a ainsi établi des objectifs progressifs en relation avec ces domaines d'action. D'ici 2030, au moins 30 millions de véhicules à zéro émission devront être en circulation, en 2050 la quasi-entière des véhicules neufs seront à émission nulle. Les trains à grande vitesse verront leur trafic doubler d'ici 2030 et le trafic ferroviaire de marchandises doublera quant à lui d'ici 2050. Des initiatives visent également à ce que d'ici 2030, 100 villes atteignent la neutralité climatique et que les déplacements collectifs relatifs à des trajets de moins de 500 km soient neutres en carbone. Enfin, en 2050 RTE-T devra se caractériser par la multimodalité, la durabilité et la numérisation afin d'assurer une connectivité rapide et opérationnelle pour toutes les régions et l'ensemble des usagers.

Plus d'informations : [ici](#)

BUDGET

Le point sur l'adoption du cadre financier pluriannuel 2021-2027 – Suite et fin

Un accord a finalement été trouvé le 10 décembre dans la nuit lors du dernier Conseil européen de l'année sur le CFP 2021-2027 et le Plan de relance européen « Next Generation EU ». L'accord a été rendu possible grâce à l'adoption, par le Conseil européen, d'une déclaration interprétative sur le mécanisme de l'État de droit, permettant ainsi à la Pologne et à la Hongrie de lever leur veto. Cette déclaration interprétative permet d'introduire un recours devant la Cour de justice de l'UE pour obtenir l'annulation du règlement, sans le risque de sanctions liées à la suspension des fonds de l'UE durant la procédure judiciaire.

L'adoption formelle de ces textes a ensuite été validée au Parlement européen lors de sa session plénière le 16 décembre et au Conseil, le 17 décembre, ce qui permettra une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Le montant du CFP 2021-2027 s'élève à 1.074,3 milliards d'€ (prix de 2018), complété par les 750 milliards d'€ du Plan de relance européen « Next Generation EU » (390 milliards d'€ de subventions et 360 milliards d'€ de prêts aux États membres). Le financement du nouveau budget de l'UE sera également possible grâce à une décision sur les ressources propres qui permet à la Commission d'emprunter sur les marchés 750 milliards pour financer le Plan de relance européen. Cette décision sur les ressources propres doit également être ratifiée dans les États membres par les parlements nationaux.

Le déblocage du CFP 2021-2027 a également permis la finalisation des négociations en trilogues avec des accords informels sur de nombreux programmes budgétaires sectoriels, et notamment le Fonds européen pour la défense, un grand nombre de règlement cohésion (règlement portant dispositions communes, règlements sur le FEDER, le FTJ) les programmes Erasmus, Europe numérique, Europe créative ou Horizon Europe.

ÉDUCATION, JEUNESSE, SPORT ET CULTURE

Soutien au sport

Reportée de novembre à début décembre, une réunion du Conseil des ministres en charge du sport a abordé de nombreux sujets relatifs au sport et notamment l'organisation d'événements sportifs internationaux pendant la pandémie de Covid-19 et les nombreuses difficultés liées comme les restrictions imposées à la mobilité internationale, la complexité de la logistique, les protocoles d'hygiène stricts et l'existence de règles différentes en matière de dépistage et de quarantaine dans les États membres. Les ministres ont ainsi été invités à renforcer leurs échanges et leur coopération notamment dans les domaines de la santé, des déplacements et des transports et de travailler de concert afin de limiter les reports des événements sportifs internationaux et les répercussions financières négatives liées.

Le plan de travail de l'UE en faveur du Sport 2021-2024 a également fait l'objet d'un [échange](#) entre les ministres. Ce plan identifie 3 domaines d'actions prioritaires de l'UE :

- La protection de l'intégrité et des valeurs dans le sport ;
- Les dimensions socioéconomiques et environnementales dans le sport ;
- La promotion de la participation aux activités physiques saines et sportives.

La Commission a ainsi été invitée à mettre en place une plateforme qui favoriserait l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les États membres et à fournir un rapport de mise en œuvre du programme pour 2023.

Enfin, les ministres ont également exprimé leur inquiétude sur la stagnation ou la diminution de la pratique des activités sportives au sein de l'UE. Dans leurs [conclusions](#) sur la coopération transsectorielle, les États membres s'engagent à promouvoir la coopération et les consultations intersectorielles en ce qui concerne le sport à tous les niveaux, notamment avec le mouvement sportif, le secteur des entreprises liées au sport et d'autres parties prenantes concernées.

Relancer le secteur des médias et de l'audiovisuel

Dans une récente [communication](#) qui vise à soutenir la relance et la transformation du secteur européen des médias et de l'audiovisuel, la Commission européenne détaille une série de mesures qu'elle entend mettre en œuvre très rapidement dans ce secteur qui est actuellement confronté à d'importantes difficultés. Parmi les actions de soutien qui seront mises en œuvre dès début 2021, on peut citer la création d'un portail unique présentant tous les instruments de soutien dédiés aux médias ou le lancement d'un dialogue avec l'industrie audiovisuelle afin de mettre en place des mesures pratiques pour améliorer l'accès au contenu audiovisuel et sa disponibilité au sein de l'UE.

ÉNERGIE

Révision du règlement RTE-E



La Commission européenne a présenté le 15 décembre dernier une [proposition](#) de révision du [règlement](#) relatif aux réseaux transeuropéens d'énergie (RTE-E) afin d'y inclure les objectifs du Green Deal. Ce règlement permet d'encadrer la planification des infrastructures énergétiques transfrontalières notamment celles identifiées sous forme de PIC (projets d'intérêt commun).

Ce texte vise à rendre obligatoire le critère de durabilité pour la sélection des PIC en vue notamment de respecter la règle de « ne pas nuire » présente dans le Green Deal. Les catégories d'infrastructures devront être mises à jour afin de supprimer le soutien aux infrastructures pétrolières et de gaz naturel. De nouvelles dispositions permettront de mettre l'accent sur les réseaux électriques en mer et l'hydrogène. Des mesures seront également prises pour intégrer les gaz propres tels que le biogaz ou l'hydrogène dans les réseaux intelligents existants tandis que les règles seront actualisées afin de promouvoir les réseaux électriques intelligents dans un but d'électrification rapide et d'augmentation de la production électrique à partir d'énergies renouvelables. La proposition de la Commission européenne prévoit aussi de renforcer la modernisation des réseaux électriques ainsi que des réseaux de stockage et de transport du carbone.

La Commission souhaite également renforcer la participation des parties prenantes tout au long du processus de gouvernance afin d'assurer un alignement entre les objectifs climatiques du Green Deal et l'intégration du système énergétique au sein de l'UE. Des mesures de simplification devront permettre une mise en œuvre plus rapide des projets en raccourcissant les procédures d'autorisation des PIC, en améliorant la transparence et en renforçant la participation aux consultations publiques.

ENVIRONNEMENT

Adoption de la directive relative à l'eau potable



Le 15 décembre, le Parlement européen a adopté en plénière la [révision de la directive](#) liée à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Cette révision acte la 1^{ère} initiative citoyenne transposée avec succès en acte législatif. Il s'agissait de l'initiative citoyenne « [Right2Water](#) » qui avait réuni la signature d'1,8 million de citoyens de l'UE.

Cette directive, directement inscrite dans les objectifs du Green Deal en termes de « zéro pollution », établit des normes très élevées en matière d'eau potable, prenant en compte de nouveaux produits polluants (microplastiques, perturbateurs endocriniens, nouveaux produits chimiques). Il ne s'agira pas de contrôler uniquement l'eau du robinet mais également les sources d'eau potable et les systèmes de distribution. Les États membres auront l'obligation, en vertu du principe de précaution, d'améliorer et d'assurer l'accès à une eau potable de qualité pour tous les citoyens, particulièrement pour les populations vulnérables ou marginalisées. Ils devront également veiller à fournir gratuitement de l'eau potable aux bâtiments publics et encourager les services de restauration à octroyer gratuitement ou à bas prix de l'eau potables pour leurs clients. Les consommateurs devront par ailleurs bénéficier de plus de transparence en ce qui concerne les informations liées à la qualité et l'approvisionnement en eau potable dans leurs foyers. Enfin, l'Agence européenne des produits chimiques devra assurer que seules les substances inoffensives seront en contact avec l'eau potable dans les tuyaux et robinets.

Accord du Conseil en faveur du rehaussement des objectifs de réduction de GES d'ici 2030

Lors du Conseil réunissant les ministres de l'Environnement, les États membres sont parvenus à [un accord](#) sur la Loi Climat qui détermine des objectifs spécifiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre afin d'atteindre la neutralité climatique en 2050. Ainsi, il a été décidé que l'UE devrait réduire ses émissions de GES d'au moins 55% par rapport à 1990 à l'horizon 2030 contre 40% précédemment. Cette décision s'aligne ainsi sur la volonté exprimée par le Parlement européen. Les États membres ont par ailleurs approuvé la décision de mettre à jour leur contribution auprès de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques d'après l'Accord de Paris.

Règles plus strictes pour la sécurité des jouets

La Commission européenne a récemment adopté une [directive](#) durcissant la législation européenne pour les substances allergisantes présentes dans les jouets. C'est en effet à la suite d'une étude sur les parfums allergisants dans certains produits destinés aux enfants (argiles à modeler, pâtes «slime», poupée et ours en peluche), réalisée par l'Agence de protection de l'environnement danoise que la Commission a étendu la liste des 55 parfums déjà interdits dans les jouets pour y ajouter 3 autres substances allergènes de contact : 2 composants naturels d'extraits de mousse d'arbre, l'atranol et le chloroatranol et une molécule de synthèse, le méthyl-heptène carbonate. En parallèle, la Commission a également imposé un [étiquetage obligatoire](#) sur l'emballage ou la notice pour 61 autres fragrances allergisantes, si elles sont présentes dans les jouets dans une concentration supérieure à 100 mg/kg.

Ces mesures entreront en vigueur au plus tard en juillet 2022.

RÉSEAUX DE COMMUNICATION, CONTENU ET TECHNOLOGIES

Réforme des services numériques

La Commission européenne a présenté le 15 décembre 2 propositions visant à réformer en profondeur les services numériques en assurant une meilleure protection des consommateurs en ligne et en rendant les marchés numériques plus équitables et accessibles pour tous : la [législation sur les services numériques](#) et la [législation sur les marchés numériques](#).

La législation sur les services numériques a pour ambition de mettre en place de nouvelles obligations pour les services numériques au sein de l'UE :

- La mise en place de règles afin de supprimer les biens, services et contenus illégaux en ligne ;
- La mise en place de garanties à destination des individus ayant eu un contenu supprimé par erreur sur une plateforme ;
- Le renforcement de la transparence concernant la publicité sur internet et les algorithmes utilisés ;
- Des règles pour tracer les utilisateurs professionnels sur les places de marchés en ligne en vue de cibler plus rapidement les vendeurs de biens et services illicites ;
- Le développement de compétences destinées à analyser le fonctionnement des plateformes ;
- Des processus de coopération entre les autorités publiques en matière de contrôle du respect de la législation en vigueur ;
- Les plateformes affectant plus de 10% de la population de l'UE, soit 45 millions d'habitants, devront répondre à des obligations particulières en ce qui concerne le contrôle de risques pour prévenir tout usage abusif de leurs systèmes et la mise en place d'une nouvelle structure de surveillance. La Commission aura la possibilité de sanctionner directement ces plateformes.

La législation sur les marchés numériques a pour objectif de réglementer les comportements des contrôleurs d'accès sur les plateformes les plus exposées aux pratiques déloyales (réseaux sociaux, moteurs de recherche, services d'intermédiation en ligne). Les contrôleurs d'accès, des plateformes ayant un impact important sur le marché intérieur du fait qu'elles sont un point d'accès primordial pour que des entreprises atteignent leur cible de clientèle, devront répondre de plusieurs obligations :

- La mise en place d'un mécanisme de contrôle du respect des règles s'appuyant sur des enquêtes de marché et permettant l'actualisation des obligations présentes dans le règlement en fonction du contexte ;
- La définition de seuils quantitatifs pour déterminer les contrôleurs d'accès. À noter, que la Commission sera également habilitée à désigner, à l'issue d'une enquête de marché, des contrôleurs d'accès ;
- La mise en place d'enquêtes de marché par la Commission européenne en vue d'évaluer le besoin d'inclure de nouvelles pratiques pour les contrôleurs d'accès en fonction de l'évolution des marchés numériques ;
- L'interdiction de pratiques déloyales ;
- L'obligation de permettre à des logiciels de fournisseurs tiers de fonctionner et interagir de manière opérationnelle avec la plateforme du contrôleur d'accès ;
- La mise en œuvre de sanctions dont des amendes pouvant représenter jusqu'à 10% du chiffre d'affaire mondial du contrôleur d'accès ou en cas de récidives des interdictions d'activités.

SANTÉ ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Rester à l'abri de la Covid-19 pendant l'hiver

Début décembre, la Commission européenne a adopté une [communication](#) exhortant les États membres à rester prudents dans leur lutte contre la pandémie de Covid-19 à l'approche des fêtes de fin d'année. Dans son document, la Commission demande le maintien de mesures de restriction et notamment le port du masque, la mise en place de couvre-feux et de bulles familiales, l'interdiction des rassemblements de masse et l'introduction de critères clairs pour les événements familiaux. Elle rappelle également la règle d'or des 3 C : éviter les espaces clos (closed spaces), les lieux bondés (crowded places) et les contacts proches (close contacts). En revanche, la communication laisse de côté les sujets plus sensibles comme ceux liés au tourisme d'hiver et se contente de rappeler sa précédente [recommandation](#) sur les restrictions de voyage en demandant la mise en œuvre de mesures proportionnées et non discriminatoires.

A noter qu'en parallèle, le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies et l'Agence européenne de la sécurité aérienne ont également publié des [lignes directrices](#) pour les voyages en avion pour les tests Covid-19 et la quarantaine des voyageurs aériens où ils rappellent que les voyageurs doivent être traités de la même manière que les résidents locaux et être soumis aux mêmes réglementations ou recommandations.

Enfin, concernant la stratégie vaccination, la Présidente de la Commission européenne, Ursula VON DER LEYEN, a rappelé qu'elle encourageait une approche coordonnée de la vaccination entre les États membres et notamment que les campagnes de vaccination nationales débutent toutes le même jour au sein de l'UE. Enfin elle a annoncé que l'autorisation de mise sur le marché serait donnée dans les 2 jours suivant l'avis de l'Agence européenne du médicament, vraisemblablement aux alentours du 23 décembre.

Plus d'informations : Voir rubrique « *Bibliothèque* »

Appels à propositions / Chjama à pruposta

Liste des appels à proposition européens en cours

AFFAIRES MARITIMES ET PÊCHE

EMFF-BEW-2020 - [Économie bleue](#) - Échéance : 16/02/2021

AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

IMCAP-INFOME-2021 - [Actions d'information relatives à la politique agricole commune](#) - Échéance : 16/02/2021

EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET INCLUSION

AMIF-2020-AG-CALL04 - [Promouvoir des parcours complémentaires pour les personnes ayant besoin de protection et leur intégration](#) - Échéance : 16/02/2021

AMIF-2020-AG-CALL03 - [Promouvoir la participation des migrants à la conception et à la mise en œuvre des politiques d'intégration](#) - Échéance : 16/02/2021

AMIF-2020-AG-CALL06 - [Le passage des enfants migrants à l'âge adulte](#) - Échéance : 16/02/2021

AMIF-2020-AG-CALL01 - [Élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'intégration locale par le biais de partenariats multipartites](#) - Échéance : 16/02/2021

MARCHÉ UNIQUE, INDUSTRIE, ENTREPRENARIAT ET PME

COS-PPI-2020-2-04 - [Cofinancement des marchés publics des consortiums d'innovation](#) - Échéance : 19/01/2021

COS-STRAT-2020-3-05 - [Alliances stratégiques pour l'adoption de technologies avancées par les PME](#) - Échéance : 2/02/2021

COS-CLUSTER-2020-3-03 - [Programme européen d'excellence pour les clusters avec le programme ClusterXchange reliant les écosystèmes et les villes](#) - Échéance : 2/02/2021

COS-TOURINN-2020-3-04 - [L'adoption de l'innovation et la numérisation dans le secteur du tourisme](#) - Échéance : 11/02/2021

LINKPP-01-2020 - [Créer des liens pour faciliter les marchés publics de l'innovation](#) - Échéance : 11/02/2021

InnovFund-SSC-2020 - [Fonds d'innovation pour les projets à petite échelle](#) - Échéance : 10/03/2021

MOBILITÉ ET TRANSPORTS

CEF_BlendingFacility - [MIE Transport : Blending Facility](#) - Échéance : 15/02/2021

2020_CEF_Transport_MAP_call - [Appel MIE Transport Reflow 2 2020](#) - Échéance : 22/03/2021

RECHERCHE ET INNOVATION

Culture

DT-TRANSFORMATIONS-24-2020 - [Espace européen de collaboration et d'innovation des musées](#)

Échéance : 12/01/2021

Énergie

Sunfuel-EICPrize-2021 - [Prix EIC Horizon pour «Le carburant du soleil: la photosynthèse artificielle»](#)

Échéance : 5/05/2021

Espace

H2020-SPACE-2018-2020 - [Observation de la Terre, Espace, business, entrepreneuriat et éducation, Technologies spatiales, science et exploration](#) - Échéance : 1/06/2021

Green Deal

LC-GD-1-1-2020 - [Prévention et lutte contre les feux de forêt extrêmes par l'intégration et la démonstration de moyens innovants](#) - Échéance : 26/01/2021

LC-GD-1-2-2020 - [Vers des villes climatiquement neutres et socialement innovantes](#) - Échéance : 26/01/2021

LC-GD-1-3-2020 - [Trains d'innovation résilients au climat pour les régions de l'UE](#) - Échéance : 26/01/2021

LC-GD-10-1-2020 - [Capacités européennes de délibération citoyenne et de participation au Green Deal](#) - Échéance : 26/01/2021

LC-GD-10-2-2020 - [Changement comportemental, social et culturel pour le Green Deal](#) - Échéance : 26/01/2021

LC-GD-10-3-2020 - [Permettre aux citoyens d'agir sur le changement climatique, pour le développement durable et la protection de l'environnement par l'éducation, la science citoyenne, les initiatives d'observation et l'engagement civique](#) - Échéance : 26/01/2021

LC-GD-2-1-2020 - [Technologies innovantes d'énergies renouvelables terrestres et offshore et leur intégration dans le système énergétique](#) - Échéance : 26/01/2021

LC-GD-2-2-2020 - [Développer et démontrer un électrolyseur de 100 MW améliorant le lien entre les énergies renouvelables et les applications commerciales / industrielles](#) - Échéance : 26/01/2021

LC-GD-2-1-2020 - [Technologies innovantes d'énergies renouvelables terrestres et offshore et leur intégration dans le système énergétique](#) - Échéance : 26/01/2021

LC-GD-5-1-2020 - [Les aéroports et les ports verts comme hub multimodal pour une mobilité durable et intelligente](#) - Échéance : 26/01/2021

LC-GD-6-1-2020 - [Test et démonstration d'innovations systémiques à l'appui de la stratégie de la ferme à l'assiette](#) - Échéance : 26/01/2021

LC-GD-7-1-2020 - [Restaurer la biodiversité et les services écosystémiques](#) - Échéance : 26/01/2021

LC-GD-8-1-2020 - [Solutions innovantes et systémiques zéro pollution pour protéger la santé, l'environnement et les ressources naturelles des produits chimiques persistants et mobiles](#) - Échéance : 26/01/2021

LC-GD-8-2-2020 - [Favoriser la science réglementaire pour lutter contre les expositions combinées aux produits chimiques industriels et aux produits pharmaceutiques: de la science aux politiques fondées sur des preuves](#)

Échéance : 26/01/2021

LC-GD-9-1-2020 - [Capacités et services des infrastructures de recherche européennes pour relever les défis du Green Deal européen](#) - Échéance : 26/01/2021

LC-GD-9-2-2020 - [Développer des produits et services destinés aux utilisateurs finaux pour toutes les parties prenantes et les citoyens soutenant l'adaptation et l'atténuation du changement climatique](#)

Échéance : 26/01/2021

LC-GD-9-3-2020 - [Mers et océans transparents et accessibles: vers un jumeau numérique de l'océan](#)

Échéance : 26/01/2021

LC-GD-2-3-2020 - [Accélérer la démonstration de solutions d'énergie propre en Afrique et en Méditerranée](#)

Échéance : 26/01/2021

Recherche

H2020-MSCA-NIGHT-2020bis - [La nuit des chercheurs européens](#) - Échéance : 12/01/2021

Santé

Epidemics-EICPrize-2020 - [Prix Horizon EIC pour l'alerte précoce pour les épidémies](#) - Échéance : 16/02/2021

Transports

Space-EICPrize2019 - [Prix Horizon EIC pour le «lancement spatial européen à faible coût»](#)

Échéance : 1/06/2021

Technologies futures et émergentes (FET)

EuroHPC-2020-02 - [Technologies européennes des microprocesseurs de faible puissance 2020](#)

Échéance : 12/01/2021

RÉSEAUX DE COMMUNICATION, CONTENU ET TECHNOLOGIES

CONNECT-2020-5558924 - [Projet pilote/action préparatoire : Liberté des médias et journalisme d'investigation](#)

Échéance : 20/01/2021

CONNECT/2020/cnect.ddg2.i.1(2020)7319235 - [Projet pilote : Observatoire de la propriété des médias](#)

Échéance : 9/02/2021

ACTION POUR LE CLIMAT

[Changement climatique – mise à jour du système d'échange de quotas d'émission de l'Union \(SEQUE\)](#)

Échéance : 5/02/2021

[Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie - révision des règles de l'UE](#)

Échéance : 5/02/2021

[Objectifs nationaux de réduction des émissions \(règlement sur la répartition de l'effort\) – réexamen fondé sur le plan cible en matière de climat à l'horizon 2030](#) - Échéance : 5/02/2021

AFFAIRES INTÉRIEURES

[Migration et asile - stratégie sur les retours volontaires et la réintégration](#) - Échéance : 12/01/2021

AFFAIRES MARITIMES ET PÊCHE

[Autorisations de pêche pour les navires de l'UE dans les eaux du Royaume-Uni et les opérations de pêche effectuées par des navires britanniques dans les eaux de l'UE](#) - Échéance : 08/02/2021

[Poissons et produits de la mer - Réexamen des normes de commercialisation](#) - Échéance : 23/02/2021

AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

[Politique agricole de l'UE – évaluation de son impact sur l'échange de connaissances et les activités de conseil](#)

Échéance : 2/02/2021

[Utilisation des boues d'épuration dans l'agriculture – Évaluation](#) - Échéance : 5/03/2021

CONCURRENCE

[Déploiement des réseaux à large bande - évaluation des règles de l'UE en matière d'aides d'État](#)

Échéance : 5/01/2021

[Révision des lignes directrices relatives aux aides d'État à la protection de l'environnement et de l'énergie](#)

Échéance : 7/01/2021

[Règles relatives aux aides d'État en faveur de la recherche, du développement et de l'innovation \(encadrement\)](#)

Échéance : 12/01/2021

[Aides d'État – Règles sur le financement des risques en faveur des PME](#) - Échéance : 14/01/2021

ÉNERGIE

[Révision de la réglementation européenne en matière d'énergies renouvelables](#) - Échéance : 9/02/2021

[Évaluation et révision de la directive européenne sur l'efficacité énergétique](#) - Échéance : 9/02/2021

[Infrastructures énergétiques transeuropéennes – révision des orientations](#) - Échéance : 11/02/2021

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

[Lutter contre les violences sexistes - protéger les victimes et punir les auteurs](#) - Échéance : 13/01/2021

ENVIRONNEMENT

[Plan d'action de l'UE pour une ambition zéro pollution de l'air, de l'eau et du sol](#) - Échéance : 10/02/2021

MARCHÉ INTÉRIEUR, INDUSTRIE, ENTREPRENEURIAT ET PME

[Législation sur les services numériques : approfondir le marché intérieur et préciser les responsabilités en matière de services numériques](#) - Échéance : 11/02/2021

MOBILITÉ ET TRANSPORTS

[Connectivité de base du transport aérien entre le Royaume-Uni et l'Union européenne après le Brexit – règlement](#)
Échéance : 08/02/2021

[Connectivité de base du transport routier de marchandises et de passagers après le Brexit – règles communes](#)
Échéance : 08/02/2021

[Sécurité aérienne après le Brexit – certificats de conception](#) - Échéance : 09/02/2021

SANTÉ ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

[Santé et Sécurité au travail – Cadre stratégique de l'Union européenne \(2021-2027\)](#) - Échéance : 01/03/2021

Bibliothèque / Bibbiuteca

Dernières publications de l'UE

ACTION EXTÉRIEURE

[Communication - Un nouveau programme UE – États-Unis pour un changement planétaire](#)

AFFAIRES MARITIMES ET PÊCHE

[Rapport de la Commission sur la mise en œuvre du règlement \(CE\) n° 762/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la communication de statistiques sur l'aquaculture par les États membres et abrogeant le règlement \(CE\) n° 788/96 du Conseil](#)

CLIMAT

[Communication de la Commission - Pacte européen pour le climat](#)

[Règlement délégué \(UE\) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement \(UE\) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil par des normes minimales pour les indices de référence «transition climatique» de l'Union et les indices de référence «accord de Paris» de l'Union](#)

ÉDUCATION, JEUNESSE, SPORT ET CULTURE

[Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, relative au cadre pour l'établissement d'un programme de travail européen sur l'animation socio-éducative](#)

[Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, visant à favoriser la sensibilisation démocratique et l'engagement démocratique chez les jeunes en Europe](#)

[Conclusions du Conseil sur l'enseignement numérique dans les sociétés européennes de la connaissance](#)

[Recommandation du Conseil du 24 novembre 2020 en matière d'enseignement et de formation professionnels \(EFP\) en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience](#)

[Recommandation du Conseil relative à une approche coordonnée de la restriction de la libre circulation en réaction à la pandémie de Covid-19](#)

[Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur le plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport \(1er janvier 2021-30 juin 2024\)](#)

[Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, intitulées «Promouvoir la coopération intersectorielle dans l'intérêt du sport et de l'activité physique dans la société»](#)

[Conclusions du Conseil sur la préservation d'un système médiatique libre et pluraliste](#)

JUSTICE ET CONSOMMATEURS

[Communication de la Commission relative au plan d'action pour la démocratie européenne](#)

[Communication de la Commission - Numérisation de la justice au sein de l'Union européenne Une panoplie de possibilités](#)

[Proposition de règlement relatif à un système de communication informatisé pour les procédures civiles et pénales transfrontières \(système e-CODEX\), et modifiant le règlement \(UE\) 2018/1726 et annexe](#)

[Communication de la Commission Assurer la justice dans l'UE — Une stratégie européenne de formation judiciaire pour la période 2021-2024](#)

[Rapport de la Commission concernant les progrès réalisés sur la voie de l'exercice effectif de la citoyenneté de l'Union pour la période 2016-2020](#)

MOBILITÉ ET TRANSPORTS

[Communication de la Commission Stratégie de mobilité durable et intelligente – mettre les transports européens sur la voie de l'avenir et annexe](#)

RÉSEAUX DE COMMUNICATION, CONTENU ET TECHNOLOGIES

[Conclusions du Conseil sur la cybersécurité des dispositifs connectés](#)

SANTÉ ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

[Communication de la Commission Rester à l'abri de la COVID-19 pendant l'hiver et annexe](#)

[Directive \(UE\) 2020/2020 du Conseil du 7 décembre 2020 modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne des mesures temporaires relatives à la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux vaccins contre la COVID-19 et aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro de cette maladie en réaction à la pandémie de COVID-19](#)

Les photos de la page de garde
sont issues du concours photo
« L'Europe de demain »

organisé par la CTC en 2016
Plus d'infos [ici](#)